

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juillet 2011**

Décision n° **B-2011-2509**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à M. le Président Gérard Collomb ainsi que MM. les Vice-Présidents Hubert Julien-Laferrière, Jean-Yves Sécheresse, Bernard Rivalta, Mme la Conseillère Madeleine Yéréman et M. le Conseiller Denis Bousson pour une mission à Erevan (Arménie)

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 juin 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juillet 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Barge, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), Gelas, Peytavin, M. Sangalli.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 juillet 2011**Décision n° B-2011-2509**

objet : **Mandat spécial accordé à M. le Président Gérard Collomb ainsi que MM. les Vice-Présidents Hubert Julien-Laferrière, Jean-Yves Sécheresse, Bernard Rivalta, Mme la Conseillère Madeleine Yérémián et M. le Conseiller Denis Bousson pour une mission à Erevan (Arménie)**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.16.

Monsieur le Président Gérard Collomb ainsi que messieurs les Vice-Présidents Jean-Michel Daclin, David Kimelfeld et Hubert Julien-Laferrière ont été invités à prendre part à une délégation qui se rendra à Erevan (Arménie) du 15 au 20 juillet 2011 pour participer, dans le cadre de la convention tripartite ville de Lyon ; Communauté urbaine de Lyon et ville d'Erevan (Arménie), à une mission de coopération dans le domaine économique, du transport et de l'urbanisme.

A cette occasion, monsieur le Président Gérard Collomb inaugurera le jardin de Lyon et l'ensemble de la délégation participera au 10^e anniversaire du centre d'enseignement professionnel d'Erevan en présence de l'ambassadeur de France.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales, le Bureau doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réels sur présentation des pièces justificatives ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'intervention de madame le rapporteur précisant que, dans le titre, l'exposé des motifs et le DECIDE, il convient de modifier le nom des élus participant à cette mission :

Lire :

"M. le Président Gérard Collomb ainsi que MM. les Vice-Présidents Hubert Julien-Laferrière, Jean-Yves Sécheresse, Bernard Rivalta, Mme la Conseillère Madeleine Yérémián et M. le Conseiller Denis Bousson".

A la place de :

"M. le Président Gérard Collomb ainsi que MM. les Vice-Présidents Jean-Michel Daclin, David Kimelfeld et Hubert Julien-Laferrière".

DECIDE

1° - Approuve les modifications proposées par madame le rapporteur.

2° - Accorde un mandat spécial à M. le Président Gérard Collomb ainsi que MM. les Vice-Présidents Hubert Julien-Laferrière, Jean-Yves Sécheresse, Bernard Rivalta, Mme la Conseillère Madeleine Yérémián et M. le Conseiller Denis Bousson pour une mission du 15 au 20 juillet 2011 à Erevan (Arménie).

3° - Précise que la présente décision vaut ordre de mission.

4° - Les frais engagés pour ladite mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juillet 2011.